

*Droits de la personne*

**M. l'Orateur:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait un rappel au Règlement opportun. Sans entrevoir de grandes difficultés, je pense que nous pourrions procéder à l'étude complète des affaires courantes, y compris naturellement les déclarations des ministres, et en terminer ainsi avec les affaires courantes, mais avant de passer aux travaux prévus pour aujourd'hui, nous allons revenir aux questions de procédure qui viennent d'être soulevées. Nous pourrions donner suite à la proposition qui vient d'être faite mais si cela prend trop de temps, ce serait injuste à l'égard d'autres députés.

Je crois comprendre que la déclaration et les réponses au sujet de cette autre affaire seront brèves. Nous pourrions en terminer avec les affaires courantes et revenir à ces questions de procédure avant de passer à l'ordre du jour. Y a-t-il accord?

**Des voix:** D'accord.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, lors de sa 64<sup>e</sup> conférence, l'Union interparlementaire a fait, dans l'une de ses résolutions, une suggestion très utile, notamment que chaque parlement national commémore le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En raison des recommandations faites par l'exécutif de l'Union interparlementaire à la Chambre des communes, j'ai le devoir de faire une déclaration au nom du gouvernement du Canada.

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies proclamait la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dimanche prochain sera le 30<sup>e</sup> anniversaire de cet événement. Le Canada et tous les autres pays devraient saisir cette occasion de revoir les progrès qu'ils ont faits ou le manque de progrès qu'ils accusent après trois décennies de lutte pour le respect des droits de l'homme. Mais surtout, ils doivent en profiter pour déterminer ce qu'il est encore possible de faire, tant sur le plan international que sur le plan national, pour faire en sorte que tous les hommes jouissent des droits et libertés humaines énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il y a 30 ans, la communauté internationale, en s'entendant sur les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a posé un geste remarquable étant donné les domaines nombreux dans lesquels les divers systèmes politiques et sociaux diffèrent les uns des autres. M. John P. Humphrey, un Canadien, est l'un de ceux à qui on attribue directement ce succès. A titre de Directeur de la division des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, il a supervisé la rédaction de la Déclaration. Il prendra la parole, au nom du Canada, à l'occasion d'une réunion commémorative de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 11

décembre. Plus de vingt accords internationaux définissent et édictent, de par le monde, les principes de la Déclaration, ce qui n'a malheureusement pas contribué à édifier un monde où les droits de l'homme sont véritablement respectés. Dans de nombreux pays, en effet, même les droits les plus élémentaires de la personne sont encore bafoués.

Les États membres de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas le pouvoir d'obliger les gouvernements à respecter les droits civiques. Toutefois, l'Assemblée générale de l'O.N.U. constitue un forum où l'opinion mondiale peut et doit étudier plus particulièrement le cas des gouvernements qui violent constamment les droits de leurs ressortissants. Le Canada, et notamment la Chambre des communes, déploie de nombreux efforts pour accroître l'efficacité de l'ONU dans le domaine des droits de la personne.

Au Canada, nous avons fait des progrès énormes au cours des 30 dernières années. Ces progrès sont nés des obligations que nous avons assumées sur le plan international. Il existe dans toutes les provinces des textes législatifs sur les droits de la personne et une commission des droits de la personne dont le rôle consiste à étudier les plaintes faites par des particuliers. De son côté, le gouvernement fédéral a adopté une mesure législative importante et il a créé la Commission canadienne des droits de la personne. C'est l'ancien député de Fundy-Royal, M. Gordon Fairweather, citoyen de marque, qui occupe les fonctions importantes de président de cette commission.

En 1976, le Canada a adhéré à la plupart des conventions importantes concernant les droits de la personne, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à son protocole facultatif. Les autorités fédérales et provinciales se rendent bien compte du fait que leurs textes législatifs et la réalité ne concordent pas toujours avec les engagements qu'elles ont pris à l'échelon international en adhérant aux pactes mais, pour elles, ceux-ci leur permettent de mesurer le chemin parcouru dans ce domaine et de voir quelles améliorations il convient d'apporter.

Aux quatre coins du Canada, tant les gouvernements provinciaux que les mouvements paroissiaux et les organismes privés, ont décidé de commémorer le trentième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme. La Fondation canadienne des droits de l'homme a organisé dans tout le pays des colloques et des conférences sur la nature des engagements que le Canada a pris vis-à-vis des autres pays. Les 9 et 10 décembre prochains, la Commission canadienne des droits de la personne, en collaboration avec le secrétariat d'État et le ministère des Affaires extérieures, tiendra une conférence au cours de laquelle les organismes nationaux que touchent les droits de la personne examineront les progrès réalisés au Canada depuis la proclamation de la Déclaration universelle.

Les gouvernements fédéral et provinciaux préparent actuellement à l'intention de l'Organisation des Nations Unies des rapports sur l'application au Canada de deux conventions sur les droits de la personne. Quand ils seront terminés, ces rapports seront rendus publics. Ils fourniront aux Canadiens d'importants renseignements sur la situation au Canada en ce qui a trait aux droits de la personne.